

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2015

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3201)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« Le délai prévu au deuxième alinéa de l'article L. 52-4 du code électoral court pendant les six mois précédant le premier jour du mois de l'élection et jusqu'à la date du dépôt du compte de campagne du candidat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement à visée rédactionnelle pour améliorer la lisibilité de la loi de 1962.